

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/2011/51-GC(55)/21

8 Septembre 2011

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 4 de l'ordre du jour provisoire du Conseil
(GOV/2011/46)

Point 15 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC(55)/1 et Add.1)

Rapport sur la sécurité nucléaire 2011

Rapport du Directeur général

Résumé

Le présent rapport est établi pour la cinquante-cinquième session ordinaire (2011) de la Conférence générale en réponse à la résolution GC(54)/RES/8, dans laquelle la Conférence générale a prié le Directeur général de présenter un rapport annuel sur la sécurité nucléaire faisant état des activités entreprises par l'Agence dans ce domaine, mettant en lumière les résultats importants de l'année précédente et indiquant les objectifs et les priorités du programme pour l'année suivante. Il couvre la période comprise entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011.

Recommandation

Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs :

- a. Prenne note du rapport sur la sécurité nucléaire 2011 ;
- b. Transmette ce rapport à la Conférence générale en recommandant que les États Membres continuent à contribuer volontairement au Fonds pour la sécurité nucléaire ;
- c. Note que six ans après son adoption l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur ;
- d. Engage les États à accepter l'amendement et à favoriser son entrée en vigueur rapide ; encourage tous les États à agir conformément à l'objet et au but de l'amendement jusqu'à ce qu'il entre en vigueur et à appliquer les instruments internationaux juridiquement contraignants et non contraignants relatifs à la sécurité nucléaire ; et invite les États à utiliser pleinement l'assistance disponible à cette fin en participant au programme de l'Agence sur la sécurité nucléaire ; et
- e. Encourage tous les États à participer au programme relatif à la Base de données sur le trafic illicite.

Rapport sur la sécurité nucléaire 2011

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Le présent rapport est établi pour la cinquante-cinquième session ordinaire (2011) de la Conférence générale en réponse à la résolution GC(54)/RES/8, dans laquelle la Conférence générale a prié le Directeur général de présenter un rapport annuel sur la sécurité nucléaire faisant état des activités entreprises par l'Agence dans ce domaine, mettant en lumière les résultats importants de l'année précédente et indiquant les objectifs et les priorités du programme pour l'année suivante. Il couvre la période comprise entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011.

2. Sachant que la responsabilité de la sécurité nucléaire incombe entièrement à chaque État, l'Agence a continué de fournir, sur demande, une assistance aux États dans les efforts qu'ils déploient au niveau national pour établir des systèmes de sécurité nucléaire efficaces. Au cours de la période considérée, elle a continué à leur offrir une assistance pour créer et développer des capacités durables en matière de sécurité nucléaire en fournissant des orientations dans ce domaine et en les aidant à mettre sur pied une infrastructure nationale complète de sécurité nucléaire pour protéger les matières nucléaires et autres matières radioactives et les installations connexes, pour détecter les matières nucléaires et autres matières radioactives ayant échappé au contrôle réglementaire, pour intervenir en cas d'événement de sécurité nucléaire s'il s'en produit, et pour recueillir et échanger des informations pertinentes. Toutes ces activités ont été entreprises en tenant dûment compte de la protection des informations confidentielles.

3. À la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi au Japon, les États ont commencé à réexaminer leur infrastructure nationale de sécurité nucléaire pour être sûrs d'être correctement préparés à intervenir sur les plans de la sûreté et la sécurité au cas où se produirait un accident nucléaire grave. L'Agence est prête à aider ceux qui lui en font la demande à faire de telles évaluations.

B. Le cadre juridique international

4. L'adhésion aux instruments juridiques internationaux relatifs à la sécurité nucléaire continue de s'étendre, quoique lentement. Pendant la période couverte par le présent rapport, deux nouveaux États sont devenus parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN)¹, en sorte que le nombre de ses parties est passé à 145. Cette convention est celui de tous les instruments juridiques adoptés sous les auspices de l'Agence qui compte le plus grand nombre de parties

¹ http://www.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/cppnm_status.pdf

contractantes. Pendant la même période, sept États ont approuvé l'amendement de 2005 de la CPPMN², portant ainsi à 49 le nombre d'États contractants : plus de la moitié des États appuyant l'amendement sont de la région Europe, 10 de la région Afrique, 12 de la région Asie et deux des Amériques.

5. Le 18 novembre 2010, le Secrétariat a tenu une réunion sur la promotion de l'adhésion à l'amendement de 2005 de la CPPMN. Cinquante-cinq États Membres et Euratom y ont participé, ainsi que des représentants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les participants ont examiné la situation concernant cet amendement qui, près de six ans après son adoption, n'est toujours pas entré en vigueur. Tout en étant conscients que chaque État se trouve dans une situation différente face au processus de ratification, ils ont reconnu que cet amendement, à son entrée en vigueur, sera un élément de poids qui viendra compléter les instruments juridiques visant à renforcer la sécurité nucléaire. Ils ont aussi fait observer qu'il importait d'encourager toujours plus les États à y devenir parties. À cet égard, des informations ont été communiquées sur l'assistance dont les États souhaitant adhérer à la Convention et à son amendement peuvent bénéficier de la part de l'Agence et d'autres sources.

6. Le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives est un instrument international non contraignant qui donne des indications pour assurer le contrôle des sources radioactives et pour atténuer/réduire le plus possible toutes les conséquences si les mesures de contrôle faisaient défaut. Par ailleurs, des Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, qui elles aussi n'ont pas force obligatoire, ont été élaborées pour faciliter la mise en œuvre du Code par les États. Au 30 juin 2011, 103 États avaient informé le Directeur général de l'Agence de leur intention de mettre en œuvre le Code de conduite et 64 États de leur intention d'appliquer les Orientations qui le complètent³.

7. Pendant la période à l'étude, neuf États ont adhéré à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire⁴, ce qui a porté à 77 le nombre de ses États Parties au 30 juin 2011.

8. Pendant l'année, l'Agence a publié deux documents sur la sécurité nucléaire dans la collection Droit international. Le premier, le *Manuel de droit nucléaire : Législation d'application*⁵, présente des modèles de textes de dispositions législatives couvrant les éléments clés d'un droit nucléaire national. Le deuxième, intitulé *The International Legal Framework for Nuclear Security*⁶, sert de guide pour retracer l'historique, sur le plan législatif, de chaque instrument et définir leur champ d'application, y compris les obligations pertinentes à la charge des États et les fonctions spécifiques attribuées à l'Agence.

² http://www.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/cppnm_amend_status.pdf

³ http://www.iaea.org/Publications/Documents/Treaties/codeconduct_status.pdf

⁴ http://treaties.un.org/Pages/ViewDetailsIII.aspx?&src=TREATY&mtdsg_no=XVIII~15&chapter=18&Temp=mtdsg3&lang=en

⁵ http://www-pub.iaea.org/MTCD/publications/PDF/Pub1456_web.pdf

⁶ http://www-pub.iaea.org/MTCD/publications/PDF/Pub1160_web.pdf

C. Grandes réunions et coordination

Grandes réunions

9. Du 30 mai au 1^{er} juin, l'Agence a convoqué une *réunion d'experts techniques et juridiques à participation non limitée sur le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives : examen et révision des Orientations complémentaires pour l'importation et l'exportation de sources radioactives*. Les participants, parmi lesquels figuraient de nombreux experts juridiques et techniques des États Membres, ont examiné les résultats d'un processus d'examen de ces Orientations. Leurs conclusions ont fait l'objet d'un rapport distinct au Conseil⁷.

Coopération et Coordination

10. Pendant la période couverte par le présent rapport, l'Agence a continué de coopérer avec les organes pertinents de l'ONU comme l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité (Comité 1540). Elle a contribué activement aux travaux du Groupe de travail sur la prévention des attentats au moyen d'armes de destruction massive et la réaction en cas d'attentat du CTITF, et en particulier à son rapport publié en septembre 2010 sous le titre *Interagency Coordination in the Event of a Nuclear or Radiological Terrorist Attack: Current Status, Future Prospects*.

11. Adoptée au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité a été reconnue par le Conseil des gouverneurs comme faisant partie intégrante du cadre juridique international pour la sécurité nucléaire. En avril 2011, le mandat du Comité 1540 a été prorogé de dix ans. L'Agence a continué de coopérer avec cette instance, par exemple en envoyant des experts participer à l'atelier pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité organisé à l'intention des États de l'Asie du Sud-Est au Vietnam, du 28 septembre au 1^{er} octobre 2010, et à l'atelier sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité qui s'est tenu au Pérou, du 9 au 11 novembre 2010. Elle a aussi participé en décembre 2010, à Vienne, à une réunion des organisations internationales, régionales et sous-régionales sur la coopération en faveur de la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, puis en janvier 2011, à un atelier sur les moyens propres à faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, organisé par l'OSCE.

12. Conformément au paragraphe 8 de la résolution GC(54)/RES/8 (2010) et au paragraphe 29 du Plan sur la sécurité nucléaire 2010-2013⁸, l'Agence a continué d'organiser des réunions pour favoriser l'échange d'informations sur les activités bilatérales liées à la sécurité nucléaire. Elle a en outre encouragé la coopération et l'échange d'informations avec les organisations susmentionnées et dans le cadre d'autres initiatives, par exemple en tenant une réunion d'échange d'informations en mai 2011. Cette réunion, à laquelle 21 représentants de huit organisations internationales et initiatives ont pris part, avait pour objet d'échanger des informations au niveau opérationnel. Il y a aussi été reconnu qu'un renforcement de la coordination sera particulièrement important pour éviter les chevauchements entre les programmes de l'Agence et ceux envisagés par d'autres organismes, de façon à maintenir l'efficacité du programme de sécurité nucléaire de l'Agence. Une réunion de suivi devrait avoir lieu pendant le premier trimestre de 2012.

13. Une coopération et une coordination ont également été instaurées dans le cadre d'autres initiatives multilatérales et bilatérales concernant la sécurité nucléaire ainsi qu'avec des organisations

⁷ GOV/2011/44-GC(55)/11.

⁸ GOV/2009/54-GC(53)/18

non gouvernementales, en particulier l'Institut mondial de sécurité nucléaire (WINS). Avec l'appui d'un État Membre, l'Agence et le WINS élaborent ensemble un cours destiné aux responsables d'installations.

14. Le 30 juin 2011, un représentant de l'Agence a pris part, en qualité d'observateur officiel, à la réunion plénière de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT), à Daejeon (République de Corée), qui correspondait avec le cinquième anniversaire de la GICNT. L'Agence a participé à d'autres manifestations de la GICNT pendant la période à l'étude dans le présent rapport, comme le séminaire GICNT sur la criminalistique nucléaire et un exercice basé sur un scénario à Karlsruhe (Allemagne), en mai 2011 ; l'exercice international « Rabat 2011 » qui s'est déroulé au Maroc en mars 2011 ; et le groupe de travail sur la criminalistique nucléaire du Groupe chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation de la GICNT à sa réunion à Cordoue (Espagne), du 28 février au 3 mars 2011.

15. En coopérant et en participant à d'autres initiatives liées à la sécurité nucléaire, l'Agence atteint un nombre important de ses États Membres et d'États non membres, et peut les informer de ses programmes et de l'assistance exhaustive qu'elle peut leur apporter dans le domaine de la sécurité nucléaire. Cette interaction lui permet aussi d'améliorer la connaissance de ses activités, de ses mandats et fonctions, ainsi que de ses mécanismes de coopération et de coordination existant au titre de divers instruments internationaux en la matière parmi les organisations internationales. Ces activités contribuent à éviter les chevauchements entre ses programmes et ceux envisagés par d'autres organismes, de sorte à maintenir l'efficacité de son programme de sécurité nucléaire.

16. Ceci étant dit, le rôle et les fonctions de certaines initiatives internationales concernant la sécurité nucléaire ne sont pas toujours clairement définis. Le risque de chevauchements avec les activités de l'Agence est une préoccupation constante. Ceci revêt une importance toute particulière pour la publication de documents d'orientation sur la sécurité nucléaire où des recommandations contradictoires, voire antagoniques, pourraient créer la confusion et avoir un effet négatif sur l'assistance fournie aux États pour la mise en place de systèmes nationaux de sécurité nucléaire efficaces et efficaces. La communauté internationale aurait tout intérêt à s'inspirer et à se servir des documents élaborés et adoptés par l'Agence qui, de par son mandat, sa compétence technique et le grand nombre de ses États Membres, est la mieux placée pour fournir aux États les informations les plus récentes.

D. Principaux résultats

17. Le présent rapport d'étape se réfère au Plan sur la sécurité nucléaire 2010-2013. Les principaux résultats de chaque élément du Plan sont résumés ci-après.

D.1. Évaluation des besoins et collecte et analyse d'informations

D.1.1. Programme relatif à la Base de données sur le trafic illicite

18. Le nombre d'États participant au programme de l'Agence relatif à la Base de données sur le trafic illicite (ITDB) a encore augmenté. Depuis le 1^{er} juillet 2010, deux nouveaux États y ont adhéré et le programme comptait 112 au 30 juin 2011.

19. Entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011, 172 incidents ont été signalés à l'ITDB ; 93 d'entre eux s'étaient produits pendant cette période, les 79 autres étant plus anciens. Quatorze incidents concernaient des activités telles que la possession non autorisée et/ou la tentative de vente ou de contrebande de matières nucléaires ou de sources radioactives ; 32 autres incidents concernaient le vol

ou la perte de matières nucléaires ou d'autres matières radioactives ; dans près d'un tiers de ces cas, ces matières n'avaient pas été signalées comme récupérées.

20. Sur les 172 incidents, 126 concernaient des activités non autorisées sans lien apparent avec une activité criminelle, notamment la détection de matières nucléaires ou de sources radioactives évacuées de manière non autorisée, la détection de matières radiocontaminées, la récupération de matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et la découverte de matières nucléaires ou de sources radioactives dans des entrepôts non autorisés ou non déclarés.

21. Des matières nucléaires étaient en jeu dans 16 des 172 incidents et, pour cinq d'entre eux, ces matières étaient de l'uranium hautement enrichi. Un incident concernait une tentative de vente d'uranium hautement enrichi. Un autre portait sur la récupération par un État d'une quantité d'uranium naturel détenue par des personnes qui tentaient d'en faire la contrebande pour en tirer un profit financier. Les incidents de cette nature montrent que le trafic illicite reste une question vraiment préoccupante et d'actualité. Ils indiquent aussi que les criminels, et les réseaux associés potentiels, connaissent la valeur financière de ces matières.

D.1.2. Activités d'informations sur le trafic illicite

22. L'Agence a continué, pendant la période couverte par le présent rapport, d'animer des réunions de gestion et de coordination des informations sur la sécurité nucléaire afin de faire mieux connaître le programme relatif à la Base de données sur le trafic illicite aux États, d'accroître leur participation à ce programme, et de promouvoir le dialogue au niveau régional ainsi que l'échange d'informations et d'enseignements tirés sur les questions en rapport avec la lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires. Pendant la période à l'examen, l'Agence a organisé trois réunions de ce type au niveau sous-régional pour des représentants de plus de 30 pays. Parmi eux étaient présents des participants de cinq États non membres de l'AIEA, avec lesquels le Secrétariat n'avait eu jusque-là que très peu de contacts, voire aucun, sur les questions de trafic illicite. Au total, les représentants de plus de 120 États ont pris part aux réunions de gestion et de coordination des informations sur le trafic illicite depuis la réunion pilote tenue en 2007.

D.1.3. Outils d'information

23. Afin de contribuer à l'objectif du Plan sur la sécurité nucléaire qui est d'établir une plate-forme complète d'information sur la sécurité nucléaire, l'Agence a entrepris une étude visant à déterminer s'il convient d'adopter des outils logiciels avancés pour accroître les capacités d'analyse du Secrétariat. Les outils sélectionnés seront utilisés pour améliorer le traitement et l'analyse du volume sans cesse croissant d'informations sur la sécurité nucléaire, y compris de celles provenant de sources ouvertes. Ces logiciels favoriseront aussi la collaboration pratique entre les analystes de l'Agence et les aideront à visualiser des ensembles d'informations complexes.

D.1.4. Plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire

24. L'utilité des plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP) a été reconnue dans les résolutions adoptées par la Conférence générale. S'appuyant sur les instruments internationaux relatifs à la sécurité nucléaire et sur les documents de la collection Sécurité nucléaire, les INSSP font la synthèse des besoins d'un État en matière de sécurité nucléaire, et ce dans un document intégré mettant en évidence les améliorations à apporter dans ce domaine. Ils fournissent un cadre de travail adapté aux besoins propres des États en matière de sécurité nucléaire et permettent à l'Agence, à l'État concerné et aux donateurs qui pourraient aider à financer des projets de sécurité nucléaire de coordonner leurs activités, d'optimiser l'utilisation des ressources et d'éviter les chevauchements. L'Agence ne communique un INSSP à des tiers qu'avec l'autorisation expresse de l'État concerné. À ce jour, plus de 60 INSSP ont été élaborés et en sont à des divers stades de finalisation. Le retour

d'informations des États ayant un INSSP est positif mais l'application de ces plans montre qu'il est essentiel de disposer des ressources nécessaires, tant au niveau interne qu'externe, pour obtenir les résultats prévus.

D.1.5. Portail d'information sur la sécurité nucléaire

25. Fin 2010, l'Agence a donné accès au portail d'informations sur la sécurité nucléaire (NUSEC) à tous les États Membres et à certains organismes internationaux. Le NUSEC soutient les efforts déployés en matière de sécurité nucléaire dans le monde en fournissant un environnement interactif basé sur les connaissances pour appuyer la coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire, faciliter la mise en œuvre d'activités conjointes et échanger les informations pertinentes. Il fournit des informations à jour sur les activités de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire ainsi que des informations actuelles sur les activités multilatérales et nationales pertinentes, notamment sur les conférences et ateliers et sur la mise au point de programmes de formation théorique et pratique dans le domaine de la sécurité nucléaire. Le portail fonctionne sur une plate-forme web sécurisée et, au 30 juin 2011, comptait plus de 300 utilisateurs enregistrés de près de 70 États et six organismes internationaux.

D.1.6. Coopération avec d'autres organismes internationaux

26. Pendant la période à l'examen, l'Agence a continué de resserrer ses liens avec d'autres organisations internationales aux fins de la coordination et de l'échange d'informations sur la sécurité nucléaire. Elle a ainsi collaboré avec plusieurs organes des Nations Unies, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), notamment lors de la Conférence d'inauguration de l'Unité d'Interpol pour la prévention du terrorisme radiologique et nucléaire qui s'est tenue en mai 2011, la Communauté américaine de police (AMERIPOL), l'Organisation mondiale des douanes et l'OSCE.

D.2. Renforcement du cadre mondial de sécurité nucléaire

D.2.1. Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA

27. Quatre publications majeures de la collection Sécurité nucléaire de l'Agence ont été achevées au cours de l'année. La publication principale intitulée *Fundamentals of a State's Nuclear Security Regime: Objectives and Essential Elements*, a été soumise aux États Membres pour qu'ils fassent leurs observations définitives avant le 15 février 2011. Elle énonce les objectifs, les concepts et les principes de la sécurité nucléaire et constitue la base des recommandations en matière de sécurité nucléaire. Elle sera aussi publiée en tant que GOVINP en 2011. Trois publications de recommandations, également publiées en 2011, à savoir : NSS 13 *Nuclear Security Recommendations on Physical Protection of Nuclear Material and Nuclear Facilities (INFCIRC/225/Revision 5)*⁹, NSS14 *Nuclear Security Recommendations on Radioactive Material and Associated Facilities*¹⁰, et NSS15 *Nuclear Security Recommendations on Nuclear and Other Radioactive Material out of Regulatory Control*¹¹ sont en cours de traduction dans toutes les langues officielles. Elles présentent toutes les trois des pratiques optimales, et les États sont encouragés à les appliquer volontairement.

28. L'élaboration d'un certain nombre d'autres documents de la collection Sécurité nucléaire se poursuit. Parallèlement à l'examen du processus de production des publications auquel s'est attelée

⁹ http://www-pub.iaea.org/MTCD/publications/PDF/Pub1481_web.pdf

¹⁰ http://www-pub.iaea.org/MTCD/publications/PDF/Pub1487_web.pdf

¹¹ http://www-pub.iaea.org/MTCD/publications/PDF/Pub1488_web.pdf

l'équipe spéciale conjointe AdSec/CSS (voir le paragraphe 33), le Bureau de la sécurité nucléaire a entrepris une analyse des lacunes et un examen des priorités en matière de production des documents pour en améliorer la planification à l'avenir.

D.2.2. Travaux de recherche-développement à l'appui d'un régime de sécurité nucléaire efficace

29. Pour étayer les normes techniques des orientations données dans les publications de la collection Sécurité nucléaire, l'Agence entreprend des travaux de recherche-développement dans le cadre de projets de recherche coordonnée (PRC) auxquels participent des établissements d'États Membres. Trois PRC sur la sécurité nucléaire étaient en cours pendant la période couverte par le présent rapport.

30. Le PRC sur l'élaboration et l'utilisation d'instruments et de méthodes pour la détection d'actes non autorisés mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives, lancé en 2008, se poursuivra jusqu'en décembre 2011. La réunion de coordination de la recherche organisée en décembre 2010 au titre de ce PRC en a examiné les résultats et les priorités jusqu'à son terme. Les principaux effets à ce jour sont notamment les suivants : mise au point de logiciels pour le réseau intégré de sécurité nucléaire destinés à assurer le suivi du fonctionnement des équipements ; officialisation de la méthodologie pour tester la performance des instruments d'identification des radionucléides et reformulation de la publication NSS 1 de la collection Sécurité nucléaire intitulée *Technical and Functional Specifications for Border Monitoring Equipment*.

31. Le PRC sur la mise au point d'une méthodologie d'évaluation des risques et de gestion nationale d'un régime de sécurité nucléaire est en cours depuis 2009. Deux réunions de coordination de la recherche ont été tenues au titre de ce PRC pendant la période à l'examen. Au nombre des résultats atteints à ce jour on peut citer la mise au point d'une nouvelle méthode d'évaluation quantitative des risques, l'élaboration de la première version d'un logiciel à utiliser pour l'évaluation quantitative des scénarios de menace et la mise au point d'une méthodologie d'évaluation de l'efficacité de l'infrastructure de sécurité nucléaire d'un État. Dix groupes de recherche de sept États Membres ont participé au PRC qui s'achèvera en 2012.

32. Le PRC sur l'application de l'analyse nucléaire aux fins d'investigation au trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives, en cours depuis 2008, s'est achevé en mai 2011. Ayant bénéficié de la participation d'établissements de recherche de six États et de la Commission européenne, il a eu notamment pour effets de permettre d'élucider l'incorporation et la persistance de « signatures » tout au long du cycle mondial de combustible nucléaire. Un nouveau PRC, qui devrait débiter en 2012, aura essentiellement pour objet d'établir l'ordre de priorité des « signatures » et de combler les lacunes en termes de données pour encourager le développement de bibliothèques nationales de criminalistique nucléaire.

D.2.3. Comité des orientations sur la sécurité nucléaire

33. Dans le Rapport sur la sécurité nucléaire 2009 (GOV/2009/53-GC(53)/16), la création d'un Comité de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA destinée à faire participer davantage les États Membres à la production de cette collection a été examinée de manière positive. Depuis la mise au point de ce rapport, le Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire (AdSec) et la Commission des normes de sûreté (CSS) ont créé une équipe spéciale conjointe et entamé des discussions sur les mesures à prendre à court terme pour resserrer l'interaction avec les représentants des États Membres lors de l'élaboration des documents d'orientation de la collection Sécurité nucléaire et, à long terme, sur la possibilité d'élaborer une seule collection de normes de l'Agence qui couvrirait à la fois la sûreté et la sécurité tout en respectant le caractère propre à chacune. À sa réunion de mai 2011, l'équipe spéciale conjointe a proposé que le Directeur général crée un Comité des

orientations sur la sécurité nucléaire dans le cadre des mesures à court terme qui impliqueraient davantage tous les États Membres et renforcerait leur interaction avec le Secrétariat lors de l'élaboration des publications de la collection Sécurité nucléaire. En temps voulu, elle préparera, à l'intention du Directeur général, un rapport sur le fruit de ses délibérations.

D.3. Services de sécurité nucléaire

D.3.1. Menace de référence

34. La nécessité d'un haut niveau de confiance dans l'efficacité de la protection physique des matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations connexes et du transport, exige qu'il y ait une étroite corrélation entre les mesures de protection et la menace. Une évaluation formelle de la menace et l'établissement d'une menace de référence sont essentiels à la conception et à l'évaluation des systèmes de sécurité nucléaire. Pour aider les États à renforcer leurs capacités dans ce domaine, sept ateliers nationaux sur l'élaboration, l'application et la tenue à jour de la menace de référence ont été organisés entre juillet 2010 et juin 2011, ce qui porte à 45 le nombre total d'ateliers qui avaient été organisés au 30 juin 2011.

D.3.2. Missions d'évaluation de la sécurité nucléaire

35. L'Agence propose, sur demande, des services d'évaluation de l'efficacité des systèmes de sécurité nucléaire dans les États, que mènent des équipes composées d'experts des États Membres. Six missions d'évaluation et missions consultatives sur la sécurité nucléaire ont été menées entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011 grâce à un financement du Fonds pour la sécurité nucléaire : deux missions du Service consultatif international sur la sécurité nucléaire (INSServ), dont l'une était la première mission de suivi INSServ de l'Agence ; deux missions du Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) ; une mission de l'équipe internationale d'experts visant à promouvoir l'appui et l'adhésion aux instruments internationaux relatifs à la sécurité nucléaire ; et une mission consultative sur l'infrastructure réglementaire nationale de contrôle des sources de rayonnements.

36. Pendant le second semestre de 2011, l'Agence effectuera des missions IPPAS en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni à la demande des gouvernements respectifs de ces pays. Ces demandes émanant d'États dotés d'un programme nucléaire conséquent montrent que ces missions deviennent un outil important qui sera de plus en plus utilisé pour instaurer la confiance dans l'efficacité des systèmes nationaux de sécurité nucléaire au sein de la communauté internationale et du public.

D.3.3. Formation pratique à la sécurité nucléaire

37. Durant la période couverte par le rapport, l'Agence a dispensé une formation à la sécurité nucléaire à plus de 1650 personnes de plus de 110 États. Sur les 67 cours et ateliers sur la sécurité nucléaire qui ont eu lieu, 40 portaient sur la prévention et 27 sur la détection et l'intervention. Accueillis par 35 pays différents, six d'entre eux ont été organisés à l'échelle internationale, 30 à l'échelle régionale et 31 à l'échelle nationale. Quatre formations dans le domaine de la prévention, organisées à l'échelle régionale, ont donné des éléments d'information sur les systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

38. L'Agence a dispensé cinq formations pratiques dans les nouvelles installations dédiées du Centre interdépartemental de formation spéciale de la Société nationale d'énergie atomique "Rosatom" à Obninsk (Fédération de Russie). Ces installations ont été modernisées de fond en comble ces dernières années avec l'assistance technique et financière de l'Agence. Des cours pour spécialistes sur le fonctionnement pratique/l'inspection des systèmes de protection physique ont été organisés à l'échelle

nationale (un), à l'échelle régionale (deux) et à l'échelle internationale (un). En outre, en octobre 2010, un cours pratique sur la protection physique a été organisé à l'intention d'étudiants préparant un diplôme universitaire spécialisé sur la sécurité nucléaire. Au total, ce sont 126 participants de 29 États Membres qui ont suivi des formations de l'Agence au Centre interdépartemental de formation spéciale pendant la période à l'étude.

39. Publié en juillet 2010, le programme interactif de télé-enseignement de l'Agence sur l'utilisation de matériel de détection des rayonnements est disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe sur le site web de l'AIEA ainsi que sur CD-ROM. Destiné aux utilisateurs de ces équipements – notamment le personnel de terrain, les gardes-frontières, les douaniers et les agents des forces de l'ordre –, il vise à accroître les connaissances sur les fonctions basiques de ces instruments et à améliorer les aptitudes à s'en servir, l'objectif global étant d'améliorer l'efficacité des moyens de détection et de conduite des interventions des États en cas d'incident impliquant la présence de matières radioactives non soumises au contrôle réglementaire.

D.3.4. Formation théorique à la sécurité nucléaire

40. À la demande de l'Université arabe Naef des sciences sécuritaires, l'Agence a contribué à l'élaboration de son matériel didactique sur la sécurité nucléaire et a donné des avis techniques sur les équipements à employer au cours de son programme de deux semestres sur la sécurité nucléaire sanctionné par un diplôme, qui sera inauguré en septembre 2011. L'Agence a coopéré avec l'Université polytechnique de Tomsk (Fédération de Russie) en vue de l'élaboration de deux ouvrages fondamentaux sur les questions de sécurité nucléaire destinés aux étudiants et aux membres de la faculté. Elle a aussi passé en revue le matériel de formation à la sécurité nucléaire que l'Université de Florence (Italie) a mis au point selon les indications de l'Agence et a fourni une assistance à l'Université de Pise, également en Italie, pour l'élaboration d'un programme de Master sur la sûreté et la sécurité nucléaires, qui devrait débiter au printemps 2012.

41. En avril 2011, l'Agence a collaboré avec le Centre international Abdus Salam de physique théorique, à Trieste (Italie), et le ministère italien des affaires étrangères en vue de l'organisation d'une école internationale sur la sécurité nucléaire. L'objectif de cette dernière, qui a été fixé après l'annonce faite par le premier ministre italien lors du Sommet sur la sécurité nucléaire d'avril 2010, à Washington, est de dispenser à de jeunes spécialistes des pays en développement les connaissances fondamentales sur la sécurité nucléaire qui sont nécessaires pour comprendre les prescriptions internationales dans ce domaine et les mesures à prendre afin que les États s'acquittent de leurs obligations en vertu du cadre international juridique de sécurité nucléaire. Quarante-cinq participants de 43 États Membres ont suivi pendant deux semaines les cours de cette école pilote. Devant son succès, le gouvernement italien a fait savoir qu'il soutiendrait des sessions similaires en 2012 et 2013.

42. À la mi-2011, 14 étudiants ukrainiens ont obtenu un diplôme d'ingénieur avec une spécialisation en sécurité nucléaire dans le cadre du programme de formation théorique appuyé par l'Agence à l'Université nationale de l'énergie et de la technologie nucléaires de Sébastopol (SNUNEI) (Ukraine), partenaire de la première heure de l'Agence dans la mise au point d'un programme de formation théorique sur la sécurité nucléaire. Neuf autres étudiants ont obtenu une licence. Fin 2010, l'Agence a défini d'un commun accord avec la direction de la SNUNEI des arrangements conceptuels pour la création du laboratoire de formation au contrôle de l'accès (ACL) pour les étudiants de l'université. L'ACL, quatrième laboratoire de formation à la sécurité nucléaire établi à la SNUNEI avec l'appui de l'Agence, permettra aux étudiants d'acquérir une connaissance approfondie de l'utilisation des instruments pour détecter diverses tentatives d'entrée illégale dans les zones protégées et identifier le personnel autorisé des installations. Les opérations d'achat du matériel et son installation, commencées en 2011, devraient être achevées à la fin de l'année.

D.3.5. Assistance juridique et législative

43. L'Agence a continué d'intensifier ses activités d'assistance législative, qui couvrent notamment l'établissement de cadres juridiques et réglementaires adéquats dans le domaine de la sécurité nucléaire. Elle a organisé en particulier quatre ateliers internationaux et régionaux. Elle a en outre fourni une assistance bilatérale adaptée en matière législative — essentiellement sous la forme d'observations écrites et de conseils pour l'élaboration de la législation nucléaire nationale — à 20 États Membres. À la demande d'États Membres, des formations individuelles ont également été dispensées à plusieurs personnes, notamment grâce à des visites scientifiques de courte durée au Siège de l'Agence et à des bourses d'une durée plus longue, qui ont permis aux bénéficiaires d'acquérir une plus grande expérience pratique du droit nucléaire.

D.4. Réduction des risques

D.4.1. Améliorations de la protection physique

44. Entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011, l'Agence a achevé la modernisation de deux installations nucléaires dans un État et de 15 installations abritant d'autres matières radioactives dans cinq États. Pendant la même période, des améliorations ont été apportées dans une autre installation nucléaire afin de répondre à des risques identifiés et dans 12 autres sites abritant des sources de haute activité dans huit États.

D.4.2. Télésurveillance

45. L'utilisation par les États de systèmes de télésurveillance dans des installations abritant des matières nucléaires ou autres matières radioactives permet de détecter rapidement des violations de la protection physique de ces sites et de prendre à temps des mesures d'intervention hors site. Pour aider les États à appliquer des solutions techniques à cette fin, l'Agence a fourni de tels systèmes à deux États africains afin qu'ils les utilisent dans leurs installations nationales d'entreposage des déchets radioactifs. L'installation d'un tel système était en cours dans une installation nucléaire aussi située en Afrique.

46. Forte de l'expérience acquise depuis l'installation du premier système de télésurveillance aux fins de la sécurité nucléaire en 2008, l'Agence a commencé à systématiser les mesures pour assurer la viabilité des systèmes après leur installation. Elle répondra aux besoins en la matière en intensifiant la formation des opérateurs de systèmes, en donnant des avis sur la préparation d'instructions permanentes d'opération ; en fournissant, sur demande, un appui consultatif continu; et en effectuant des mesures périodiques de suivi pour s'assurer que les systèmes fonctionnent et sont efficaces.

D.4.3. Sécurisation des sources radioactives

47. L'Agence a continué d'accorder une priorité élevée au renforcement de la sécurité physique des sources radioactives afin de prévenir le mouvement illicite et d'autres activités non autorisées, y compris les actes malveillants, mettant en jeu des matières radioactives. Entre juillet 2010 et juin 2011, elle a sécurisé 130 sources radioactives de deux États. Sur ce nombre, une source était de la catégorie 1, cinq de la catégorie 3, 122 de la catégorie 4 et deux de la catégorie 5¹². Cent-vingt-quatre sources ont été sécurisées en étant déplacées dans des entreposages nationaux appropriés, les six autres étant exportées vers un autre État pour recyclage et réutilisation.

¹² Voir le guide de sûreté n° RS-G-1.9 de l'AIEA.

48. L'Agence a entamé son premier projet de renforcement de la sécurité des systèmes nationaux de transport des matières radioactives. En partenariat avec l'Australie et les États-Unis d'Amérique, une mission standard d'évaluation des besoins d'un État dans ce domaine a été mise au point ; à la suite des recommandations issues d'une telle mission en 2010, l'Agence a acheté trois boîtes fabriquées spécialement qui pourront être utilisées pour sécuriser, au niveau national, les opérations de transport des sources de haute activité dans cet État. En coopération avec les États-Unis, un cours national destiné aux transporteurs et adapté aux besoins spécifiques de l'État a été organisé en janvier 2011.

D.4.4. Rapatriement d'UHE

49. Pendant la période couverte par le présent rapport, à la demande d'États Membres, l'Agence a continué de jouer un rôle dans les opérations de réexpédition de combustible à l'uranium hautement enrichi (UHE) de réacteurs de recherche. Dans le cadre du programme de renvoi du combustible d'origine russe pour réacteurs de recherche, elle a aidé à rapatrier en Fédération de Russie près de 100 kg de combustible neuf à l'UHE du Bélarus et d'Ukraine et quelque 90 kg de combustible usé à l'UHE de Pologne et de Serbie. Les opérations en Ukraine se sont déroulées sur fond de l'annonce faite par le gouvernement, en avril 2010, selon laquelle la moitié de l'UHE serait enlevée du territoire national d'ici la fin de 2010 et le reste d'ici la fin de 2012. Celles en cours au Bélarus – les premières dans ce pays auxquelles l'Agence participait – ont confirmé l'engagement du gouvernement à éliminer les stocks nationaux d'UHE d'ici le Sommet sur la sécurité nucléaire d'avril 2012.

50. Le 22 novembre 2010, un projet de l'Agence de six ans a abouti au rapatriement d'éléments combustibles usés à l'UHE et à l'uranium faiblement enrichi (UFE) du réacteur de recherche RA de l'Institut des sciences nucléaires de Vinča, en Serbie, vers l'installation d'entreposage de matières fissiles de Mayak, en Fédération de Russie. En raison des dégradations importantes survenues au cours des dizaines d'années d'entreposage, il a fallu avant l'expédition reconditionner l'ensemble des 8 030 éléments combustibles en utilisant du matériel conçu sur mesure, ce qui a contribué à accroître sensiblement la complexité et la durée du projet. Des améliorations importantes sur le plan de la protection physique ont été apportées pour protéger les matières pendant les préparatifs de l'expédition. Près de 400 experts serbes et internationaux, dont 76 membres du personnel de l'Agence, ont participé aux opérations de ce qui est le plus grand projet de rapatriement de combustible dans l'histoire de l'Agence.

D.4.5. Instauration d'un contrôle efficace aux frontières

51. La fourniture de matériel de détection des rayonnements destiné à être utilisé aux points d'entrée nationaux, ainsi que pour diverses activités internes, a continué d'être un élément essentiel de l'assistance fournie par l'Agence aux États qui en font la demande pour la détection et l'intervention en cas de trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives, y compris le mouvement non autorisé de celles qui échappent au contrôle réglementaire. Entre juillet 2010 et juin 2011, l'Agence a fait de don de quelque 280 instruments à 15 États à travers le monde pour qu'ils les utilisent dans le cadre de ces activités. Ces dons concernaient essentiellement des instruments de détection portatifs, des scanners portables et des systèmes fixes comme des portiques de détection des rayonnements. Des articles de technologie de l'information appuyant l'utilisation et la maintenance des instruments ont été installés avec les systèmes fixes, notamment le nouveau logiciel du Réseau intégré de sécurité nucléaire, qui transmet les données à un centre d'analyse des données dans l'État concerné de façon à permettre la supervision et des interventions coordonnées.

52. Le Groupe de travail sur la surveillance aux frontières (BMWG), créé par l'Agence, se réunit régulièrement depuis 2006 pour coordonner les activités de l'Agence, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne en ce qui concerne l'octroi d'un appui financier, l'assistance technique et la mise en valeur des ressources humaines pour améliorer la détection des rayonnements aux frontières

nationales. Pendant la période à l'étude, il a continué d'étendre ses activités de coordination à d'autres pays donateurs et organisations, au nombre desquels le gouvernement canadien et la Direction générale Développement et la Direction générale Fiscalité et Union douanière de la Commission européenne, pour assurer une meilleure complémentarité des modalités des activités menées dans ce domaine. Ses activités de formation conjointe pendant la période à l'étude ont englobé un atelier intitulé « Vers la viabilité à long terme et le renforcement de la coopération sur la sécurité maritime », accueilli en mars 2011 par le Portugal, et un autre sur la formation de formateurs aux techniques de détection des rayonnements pour les États africains francophones, accueilli par l'Institut des transuraniens à Ispra (Italie), en juin 2011. En outre, des missions d'évaluation conjointes ont été exécutées dans un État africain et dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est.

D.4.6. Grandes manifestations publiques

53. À la demande des gouvernements polonais et ukrainien, depuis la fin de 2009, l'Agence apporte une assistance de grande ampleur en matière de sécurité nucléaire aux pays qui se préparent à accueillir de grandes manifestations publiques en marge du Championnat d'Europe de football de l'UEFA, qui se tiendra en juin 2012. Entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011, chaque État a accueilli une mission technique et bénéficié de plusieurs formations à la sécurité nucléaire ; jusqu'à la date du début du championnat, ils recevront tous une formation supplémentaire, effectueront un exercice sur le terrain, et du matériel de détection des rayonnements leur sera prêté.

54. À la demande du gouvernement mexicain, l'Agence exécute, depuis le début de 2010, un projet visant à contribuer à la sécurité nucléaire lors des grandes manifestations publiques qui accompagneront les XVI^e Jeux panaméricains d'octobre 2011, qui se tiendront à Guadalajara dans l'État du Jalisco (Mexique). Cette assistance a consisté en une mission d'évaluation et en sept cours, un huitième et un exercice sur le terrain étant prévus en septembre 2011. L'Agence a prêté du matériel de détection des rayonnements au Mexique et lui a communiqué des informations pertinentes sur le trafic illicite.

55. En janvier-février 2012, le Gabon et la Guinée équatoriale accueilleront conjointement la Coupe d'Afrique des Nations. À la demande du gouvernement gabonais, l'Agence a commencé un programme d'appui à la sécurité nucléaire pour cette manifestation majeure. L'assistance sera en grande partie octroyée pendant le second semestre de 2011 et comprendra une mission d'assistance technique qui sera suivie d'une formation et d'un prêt de matériel de détection des rayonnements.

56. Fin juin 2011, l'assistance octroyée au gouvernement colombien pour assurer la sécurité nucléaire lors de la Coupe du Monde U-20 de la FIFA, devant se tenir en juillet –août 2011 dans huit villes colombiennes, touchait à son terme. La portée limitée du projet, qui a uniquement consisté à prêter du matériel de détection des rayonnements, s'explique par le fait que ce pays s'était déjà doté de capacités solides dans le cadre d'un projet sur la sécurité nucléaire qu'il a mené avec l'Agence en vue des IX^e Jeux sud-américains organisés en 2010, à Medellin.

D.4.7. Criminalistique nucléaire

57. La criminalistique nucléaire est une capacité clé qui permet aux États Membres d'établir un régime efficace de sécurité nucléaire et, par conséquent, l'Agence a continué d'établir des priorités parmi ses activités dans ce domaine. Le Secrétariat a organisé des réunions de consultants en 2010 et 2011 pour mettre au point la structure technique de bibliothèques nationales de matériaux de criminalistique nucléaire ainsi qu'un répertoire international pour faciliter l'interprétation dans ce domaine. En ce qui concerne la formation théorique et pratique pertinente, l'Agence a organisé, en octobre 2010, un atelier international de *présentation de lieux d'actes radiologiques délictueux et de la criminalistique nucléaire* et, en décembre 2010, une réunion de consultants pour incorporer les

derniers perfectionnements de cette science dans son propre programme de formation. Elle aussi assisté en qualité d'observateur à plusieurs réunions axées sur la vigilance et la coopération internationale en criminalistique nucléaire, y compris à un exercice basé sur un scénario conduit sous les auspices de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

D.4.8. Centres de soutien en sécurité nucléaire

58. L'Agence a continué d'aider les États à se doter de compétences durables nécessaires pour établir des centres nationaux de soutien en sécurité nucléaire (NSSC) et les gérer dans la durée. À cette fin, elle a dispensé, pendant la période couverte par le présent rapport, deux cours régionaux et trois cours nationaux de « formation de formateurs » sur le matériel et les techniques de détection des rayonnements. En décembre 2010, un cours national pilote de « formation de formateurs » sur la sécurité des sources radioactives s'est tenu en Malaisie. Pendant l'année, plus de 70 instructeurs potentiels ont été formés à la détection des rayonnements et à la sécurité des sources radioactives ; ils sont censés soutenir la mise en œuvre de programmes nationaux de formation à la sécurité nucléaire dans leurs pays respectifs, y compris en créant et en gérant des NSSC. En outre, deux experts ont reçu une formation « en cours d'emploi » à la maintenance d'appareils de détection portatifs dont ils feront bénéficier leur pays en fournissant des services d'appui technique à la gestion du matériel tout au long de sa durée de vie par le NSSC.

59. L'Agence a aidé le gouvernement colombien à créer un NSSC dans les locaux de la Dirección de Investigación Criminal e Interpol, qui fait partie de la police nationale colombienne. Ce centre, officiellement inauguré en octobre 2010, a accueilli depuis deux cours organisés à l'intention des États Membres de Communauté américaine de police (AMERIPOL), dont le siège est à Bogota.

E. Questions relatives à la gestion

E.1. Financement

60. Le tableau ci-dessous donne des précisions sur les décaissements et les dépenses du Fonds pour la sécurité nucléaire.

Décaissements et dépenses du Fonds pour la sécurité nucléaire		
2002–2003	Décaissements	5,7 millions de dollars É.-U.
2004	Décaissements	7,7 millions de dollars É.-U.
2005	Décaissements	8,8 millions de dollars É.-U.
2006	Décaissements	15,5 millions de dollars É.-U.
2007	Décaissements	15,7 millions de dollars É.-U.
2008	Décaissements	19,2 millions de dollars É.-U.
2009	Décaissements	22,7 millions de dollars É.-U.
2010	Décaissements	22,1 millions de dollars É.-U.
2011	Dépenses (décaissements plus engagements non réglés) au 21 juillet 2011	12,3 millions de dollars É.-U.

61. Au cours de l'année, de nouvelles contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire ont été faites par l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Suède et l'Union européenne. Les accords avec l'Allemagne, la Fédération de Russie, la Norvège, les Pays-Bas et l'Union européenne prévoient des contributions qui s'étendront sur plusieurs années.

62. Le montant alloué à la sécurité nucléaire dans le budget ordinaire de 2011 a été porté à 4 043 439 € (aux prix de 2011). Au 30 juin 2011, les dépenses au titre du budget ordinaire s'élevaient à 2 002 726 €, soit 49,97 % du budget annuel. Ces dépenses ont été effectuées conformément aux priorités énoncées dans le *Programme et budget de l'Agence pour 2010-2011*¹³.

63. Le Système électronique d'appui au programme, qui a servi à gérer les activités et le financement du programme de sécurité nucléaire, a été arrêté à la fin de 2010 et remplacé par le Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS). Le Bureau de la sécurité nucléaire travaille étroitement avec le Département de la gestion dans le but d'améliorer les capacités de gestion de projets et de présentation des informations dans l'AIPS.

64. Au paragraphe 18 de sa résolution GC(54)/RES/8, la Conférence générale a prié le Secrétariat de faire rapport selon de besoin au Conseil des gouverneurs sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de confidentialité. À cet égard, le détail des mesures de l'Agence pour la sécurité des informations figure dans la note 2010/60.

E.2. AdSec

65. Le Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire (AdSec) a continué à conseiller le Directeur général. La composition du groupe a changé pendant la période couverte par le rapport : un nouveau président a été nommé et deux autres membres sont partis à la retraite. L'AdSec se réunit deux fois par an depuis 2002 et donne des avis sur toute une série de questions de sécurité nucléaire. Comme mentionné au paragraphe 33 ci-dessus, l'AdSec et la Commission des normes de sûreté (CSS) ont étudié, par l'intermédiaire de leur équipe spéciale commune, les mesures à prendre à court terme pour resserrer l'interaction avec les représentants des États Membres en ce qui concerne l'élaboration des documents d'orientation de la collection Sécurité nucléaire et, à long terme, la faisabilité d'une seule collection de normes de l'Agence qui couvrirait à la fois la sûreté et la sécurité tout en respectant le caractère propre à chacune.

F. Objectifs et priorités pour 2011/2012

66. La réunion du Conseil de mars 2012 marquera le 10^e anniversaire des activités renforcées que mène l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire. Le Secrétariat compte en profiter pour entreprendre l'examen du Plan sur la sécurité nucléaire, dans la perspective d'élaborer le plan suivant, pour la période 2014–2017.

67. Depuis l'élaboration du premier Plan sur la sécurité nucléaire, un certain nombre d'autres initiatives ont été entreprises en rapport avec la sécurité nucléaire. Toutes initiatives contribuant à améliorer la sécurité nucléaire doivent être accueillies positivement et il ne fait pas de doutes qu'elles reçoivent toutes l'appui de nombreux États Membres. L'Agence s'attachera à améliorer son interaction pour coordonner ses travaux avec les autres initiatives conformément aux résolutions de la Conférence générale et aux recommandations du Conseil des gouverneurs de veiller à la

¹³ GC(53)/RES/5

compatibilité des efforts et de promouvoir l'élaboration d'un seul ensemble d'orientations internationales sur la sécurité nucléaire qui soit reconnu et utilisé à l'échelle mondiale.

68. Il apparaît déjà clairement, sans attendre l'issue de l'examen du plan en 2012, que l'Agence n'a pas les moyens de répondre à toutes les demandes d'assistance. Elle se concentrera donc sur les domaines dans lesquels elle possède un avantage comparatif. Autrement dit, elle donnera la priorité à l'établissement d'orientations internationales dans la collection Sécurité nucléaire, à la prévision d'examens par des pairs et de services consultatifs, aux programmes de mise en valeur des ressources humaines exécutés par l'intermédiaire de centres d'appui régionaux ou nationaux, et à l'appui technique à travers des projets de recherche coordonnée, l'accent étant mis sur la coordination. Plus précisément, elle s'attellera aux tâches suivantes :

- Établir et promouvoir des méthodes d'autoévaluation et des approches basées sur des orientations universellement applicables dans le cadre de la collection Sécurité nucléaire en vue d'assurer une infrastructure nationale de sécurité nucléaire efficace et durable.
- Examiner et actualiser les programmes de formation existants, et en achever la modularisation de sorte qu'ils soient compatibles avec les derniers documents publiés dans la collection Sécurité nucléaire, notamment dans les séries Fondements, Orientations techniques et Recommandations, et de sorte que les futurs cours de formation soient conçus sous forme de modules et de manière conviviale.
- Constituer et promouvoir un réseau de collaboration avec les centres nationaux de soutien en sécurité nucléaire ou les centres d'excellence et s'entendre avec eux pour l'organisation des cours de formation et autres services d'appui de l'Agence.
- Travailler avec les États Membres à l'instauration d'un groupe de travail sur les sources radioactives qui aura pour objectif de coordonner l'assistance, fournie dans le cadre de programmes bilatéraux et autres initiatives, avec les activités de l'Agence au titre du Plan sur la sécurité nucléaire.
- Accélérer le développement d'un appui de la criminalistique aux objectifs de sécurité nucléaire en publiant des documents d'orientation dans la collection Sécurité nucléaire, en constituant un réseau de collaboration et en élaborant des projets de recherche coordonnée. En outre, l'Agence fixera un calendrier clair pour la production des documents afin que la participation des États Membres puisse y être facilitée.
- Améliorer la planification du programme et l'établissement des priorités pour une meilleure adéquation des ressources disponibles et des activités.
- Accélérer la mise au point de plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP) avec les États afin d'améliorer et de faciliter la coordination de l'assistance qui leur est fournie.
- Pour mieux comprendre les besoins des États, le Secrétariat constituera, sur le mode de la collaboration, une base de données et l'accès en sera partagé avec l'État concerné. Cette base de données résidera sur une plateforme sécurisée et facilitera l'interaction et la coopération avec l'État. Elle complètera, sans toutefois le remplacer, l'INSSP sur lequel elle sera basée et elle fournira des informations en temps réel sur le traitement réservé aux questions recensées dans l'INSSP.